



PEP'S FORMATIONS

Quel métier faire avec un BPJEPS APSF ?

Le BPJEPS APSF (Activités Physiques et Sportives de la Forme) est une formation très en vogue ces dernières années. Elle s'adresse à celles et ceux qui désirent exercer un métier dans l'univers du fitness et de l'entraînement. Mais quels sont réellement les débouchés après l'obtention de ce diplôme ?

Qu'est-ce que le BPJEPS APSF ?

Le BPJEPS APSF, pour Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Activités Physiques et Sportives de la Forme, est un diplôme reconnu par l'État. Il trouve son origine dans le Brevet d'État des Métiers de la Forme, devenu BPJEPS Activités de la Forme (AF) en 2001, puis réformé par l'arrêté du 25 juillet 2025 sous son intitulé actuel.

Pour aider les candidats à mettre en œuvre sur le terrain les connaissances apprises durant la formation, le BPJEPS APSF est obligatoirement réalisé en alternance. Cela peut être au sein d'une entreprise, d'une collectivité ou encore d'une association.

Depuis la réforme de 2025, le diplôme est structuré en trois blocs de compétences (BC1, BC2, BC3) et non plus en deux mentions distinctes (« cours collectifs » et « musculation-haltérophilie ») comme c'était le cas pour l'ancien BPJEPS AF. Le bloc BC3 couvre l'ensemble des activités physiques et sportives de la forme — cardio, renforcement musculaire, haltérophilie, cours collectifs — si bien qu'un titulaire du BPJEPS APSF est formé à l'ensemble de ces pratiques, sans restriction d'option.

Les débouchés suite à un BPJEPS APSF

À l'issue d'un BPJEPS APSF, il est possible d'exercer différentes professions. Vous pourrez ainsi travailler au sein d'une structure privée (salle de fitness, association sportive, club de vacances, etc.) ou créer votre propre emploi avec un statut d'indépendant.

GFM et GFM adjoint

Un GFM s'occupe de l'organisation des plannings des cours collectifs. Il donne certains cours collectifs, des coachings personnels et peut également avoir d'autres fonctions : le contrôle du bon fonctionnement des appareils, la gestion des stagiaires, les relances téléphoniques des non-fréquentants, etc. Le GFM adjoint seconde le GFM et le remplace lors de ses absences ; c'est souvent un poste d'entrée avant de devenir GFM.

Coach sportif

C'est l'un des débouchés les plus populaires après l'obtention d'un BPJEPS APSF. Le métier de coach sportif, ou personal trainer, consiste à mettre en place un plan d'entraînement et un accompagnement sur-mesure pour aider des clients à atteindre leurs objectifs (perte de poids, prise de masse musculaire, remise en forme, etc.), avec éventuellement un accompagnement nutritionnel selon les compétences de l'entraîneur. Un coach sportif peut être salarié d'une salle de musculation ou exercer de manière indépendante (auto-entreprise, entreprise individuelle, EURL, SASU), au domicile de ses clients, en extérieur, ou dans une salle de sport moyennant un loyer pour la mise à disposition du matériel.

Préparateur physique

Les missions du préparateur physique sont proches de celles du personal trainer, mais il accompagne des sportifs ou des équipes en compétition, en adaptant les exercices à leur discipline (natation, football, golf, cyclisme, etc.) pour améliorer leurs performances et prévenir les blessures.

Animateur sportif

À la différence du coach et du préparateur physique, l'animateur sportif anime et encadre la pratique loisir d'une activité physique auprès de petits groupes, dans le cadre d'interventions auprès d'associations, d'entreprises ou de collectivités locales.

Coach en cours collectifs

La plupart des salles de sport proposent des cours collectifs à leurs adhérents (aérobic, cardio-training, zumba, body jam, abdos, vélo indoor, stretching...), encadrés par des professionnels formés à l'animation de cours collectifs.

Gérant d'une salle de sport ou d'un studio

De nombreux gérants de salles de fitness ou de musculation sont titulaires d'un BPJEPS APSF. Ce n'est pas obligatoire, mais c'est souvent un atout non négligeable.

Instructeur de CrossFit

Le CrossFit est une discipline basée sur l'exécution de mouvements fonctionnels, à mi-chemin entre la musculation et le fitness. Le BPJEPS APSF seul n'est pas suffisant pour encadrer cette pratique : l'obtention du CrossFit Trainer Level 1 ou 2 est indispensable en complément, ainsi qu'une maîtrise technique des mouvements spécifiques (snatch, clean & jerk, muscle-up, etc.).

Coach de Small Group Training

De plus en plus de salles proposent des cours en petit comité (généralement 8 à 15 personnes), à base de mouvements fonctionnels avec du petit matériel. En tant qu'indépendant, il est possible de proposer ce format en studio, chez des particuliers ou à l'extérieur.

Gérant d'une box CrossFit ou d'un studio de coaching

Il n'est pas nécessaire d'avoir un diplôme de coach sportif pour gérer une box ou une salle de fitness. En revanche, pour exercer soi-même le métier de coach sportif contre rémunération, un diplôme est indispensable — à défaut, il faut faire appel à des coachs diplômés.

Instructeur Fitness et gérant d'un studio de fitness/danse/Pilates/yoga

L'instructeur fitness donne des cours collectifs, calés ou non sur la musique. Comme pour les studios de coaching, la petite taille de ces structures fait que le gérant est souvent également l'instructeur. Selon les spécialités proposées, des certifications complémentaires peuvent être nécessaires.

Où exercer avec un BPJEPS APSF ?

Au-delà des postes déjà décrits, un titulaire du BPJEPS APSF peut exercer dans des cadres variés : salles de fitness et de musculation (cours collectifs ou coaching individuel), centres sportifs et de loisirs municipaux (animation d'activités variées pour différents publics), associations sportives (conception de programmes adaptés à des groupes spécifiques, jeunes ou seniors), clubs de remise en forme (suivi personnalisé musculation/cardio), et de plus en plus au sein d'entreprises, pour des actions de sport et de bien-être au travail destinées à améliorer la qualité de vie des salariés.

Missions et qualités requises

Au quotidien, un professionnel titulaire du BPJEPS APSF conçoit des programmes d'entraînement adaptés à chaque pratiquant, anime des séances individuelles ou collectives, assure un suivi

motivant dans la durée, veille à la sécurité de tous les participants, et entretient les espaces et équipements dont il a la charge.

Ce métier demande à la fois des qualités relationnelles (écoute, pédagogie, patience, disponibilité, esprit d'équipe) et des compétences techniques solides (maîtrise des techniques de musculation et de cardio-training, capacité à adapter les exercices selon le niveau et les objectifs de chacun, animation de groupe, connaissance des règles de sécurité et d'hygiène propres aux espaces sportifs).

Poursuivre ses études

Même après l'obtention du diplôme, il est possible de préparer le concours de la fonction publique territoriale (animateur ou éducateur territorial des activités physiques et sportives) ou de suivre une seconde certification via les équivalences existantes.